



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 55 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Denise **McQuade** (Irlande)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatrième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
- b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
- c) Science et technique au service du développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a consacré un débat de fond aux points subsidiaires b) et c) à ses 16^e et 17^e séances, le 21 octobre 2009, et au point subsidiaire a) à ses 23^e et 24^e séances, le 28 octobre. Les débats de la Commission sur la question sont résumés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/64/SR.16, 17, 23 et 24). Il y a lieu aussi de se reporter au résumé du débat général auquel la Commission a consacré, du 5 au 7 octobre, ses 2^e à 7^e séances (A/C.2/64/SR.2 à 7). Il sera rendu compte de la suite des travaux de la Commission sur cette question dans des additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en quatre parties sous les cotes A/64/422 et A/64/422/Add.1 à 3.



Point 55

Mondialisation et interdépendance

Lettre datée du 6 mars 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration de Mascate sur l'eau, adoptée par le Forum ministériel du Groupe des 77 sur l'eau, tenu du 23 au 25 février 2009 (A/64/65)

Lettre datée du 30 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée le 25 septembre 2009 à l'issue de la trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 (A/64/489)

Point subsidiaire 55 a)

Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général sur la mondialisation et l'interdépendance : rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/64/310)

Rapport du Secrétaire général sur la coopération pour le développement avec des pays à revenu intermédiaire (A/64/253)

Lettre datée du 1^{er} octobre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement, tenu du 27 au 30 octobre 2008 (A/C.2/64/2)

Point subsidiaire 55 b)

Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/64/122)

Point subsidiaire 55 c)

Science et technique au service du développement

Rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement (A/64/168)

4. À sa 16^e séance, le 21 octobre, la Commission a entendu les exposés introductifs du Chef de la Section de la corruption et de la criminalité économique du Service du droit conventionnel et de l'assistance juridique, qui relève de la Division du droit conventionnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime [pour le point subsidiaire b)] et du Directeur de la Division de la technologie et de la logistique du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [pour la question subsidiaire c)] (voir A/C.2/64/SR.16).

5. À sa 23^e séance, le 28 octobre, la Commission a entendu, sur le point subsidiaire a), les exposés introductifs du Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination et du Chef du Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques (Bureau du financement du développement) du Département des affaires économiques et sociales (voir A/C.2/64/SR.23).
